

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien SOCIALE La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page 5 fr. la ligne ; 2^e page : 3 fr. la ligne Abonnements et annonces payables d'avance Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX Abonnements : Tunisie-Constantine 10 fr. par an France 12 - Etranger 15 fr. —

L'affaire Seuve

En a-t-elle fait couler des flots d'encre particulièrement chez nos confrères « Tunisie Socialiste » et la « Tunisie Française » pour finir peut-être en queue de poisson, sans jeu de mots.

Elle constitue aux dires de beaucoup un scandale administratif et pour d'autres un scandale administratif et judiciaire.

Pourquoi judiciaire ? que reproche-t-on au juge d'instruction ?

L'instruction ayant été ouverte il y a un an, d'être bien long à se prononcer sur l'innocence ou la culpabilité de l'inculpé.

C'est nécessaire, car les faits reprochés sont justiciables de la cour d'assises, ici du tribunal criminel et non de la police correctionnelle comme on le croit généralement car on ne peut correctionnaliser des détournements commis par salariés au préjudice de l'Etat, la loi est formelle à cet égard.

C'est pourquoi l'honorable juge d'instruction tient à s'entourer de tous les éléments, même les plus minutieux avant de prendre une décision qui enverrait l'inculpé sur le banc d'infortunie avec les travaux forcés à la clé.

Peut-on lui en faire un reproche ?

Jusqu'ici tout le monde s'accorde à rendre hommage aux belles qualités de M. Viomnié, tout le monde loue sa correction, sa droiture, son intégrité et son indépendance aussi avons-nous peine à croire qu'il veuille voir sombrer la bonne opinion que l'on a de lui.

Après les aveux de l'inculpé, si aveux il y a naturellement, qui s'est même démis de sa fonction municipale, le juge peut-il en conscience rendre une ordonnance de non-lieu alors même que l'Administration retirerait sa plainte *in-extremis* ?

Les uns disent oui, les autres non, nous nous partageons l'avis des derniers car le fait de retirer une plainte ne fait pas disparaître le délit ou le crime.

Aussi une ordonnance de non-lieu si elle était rendue par suite de retrait de plainte pourrait peut-être bien provoquer une interpellation à la Chambre des députés.

Et ce qui serait curieux c'est que le président du conseil d'aujourd'hui serait encore M. Poincaré comme en 1911 lors des fameuses interpellations sur les scandales tunisiens.

Pour justifier le retrait de la plainte qui entraînerait, croit-on, l'ordonnance de non-lieu on prétend que M. Seuve aurait eu des complaisances nombreuses pour de gros maîtres de l'Administration — avec un grand A — qui s'approvisionnaient à bon compte, à la petite criée, en poissons des choix, sans bourse délier, même.

C'est possible.

Oui, mais le juge n'a pas à tenir compte de ces considérations, et si la culpabilité est prouvée il doit faire son devoir malgré les éclaboussures qui jailliraient inévitablement sur ceux qui ont profité de ces complaisances. Tant pis pour eux.

Alors qu'attend-il pour se prononcer ? Qu'il se dépêche car les langues vont bientôt et c'est naturellement notre justice qui en souffrira. Car nos ennemis ne se font pas faute d'exploiter l'affaire.

« Voyez, disent-ils, ils n'osent pas poursuivre une brebis galeuse parcequ'ils ont peur d'en trouver un troupeau ! » Textuel.

Montrons leur à ces bons apôtres que Thémis est au-dessus de leurs médisances et qu'aucune considération n'arrête le cours de la justice bien qu'elle soit parfois lente à se mettre en marche mais une fois partie elle va jusqu'au bout.

Et parfois un peu fort.

BULLETIN

Nos courriers aériens

Sous ce titre la « Dépêche Tunisienne » a annoncé la mise en service d'un nouvel hydravion plus confortable que ses devanciers qui satisfera les voyageurs qui commencent à s'habituer à ce nouveau mode de transport où les risques ne sont pas plus grands qu'au chemin de fer.

Et notre excellent confrère du matin ajoute que la C^{te} Air-Union-Aéronavale étudie

de grands projets dont il ne peut parler mais dont la réalisation complètera les relations aériennes entre la Métropole et la Tunisie.

Comme nous n'avons pas les mêmes raisons de faire les projets à l'étude nous les donnons tout de go. Ceux-ci constitueraient à pousser notre ligne d'Antibes à Genève avec arrêts à Marseille et Lyon.

Pourquoi Genève, dira-t-on, et non Paris ou une autre ville de France ?

Voici la réponse qu'a faite l'aviateur Thoret un spécialiste du vol en montagne à un de nos confrères du « Savoyard de Paris » qui lui demandait lui aussi pourquoi Genève et non Chambéry, ville française ?

« Genève a dit Thoret est depuis longtemps le terminus de la ligne aérienne suisse correspondant avec la ligne allemande. D'autre part, elle est le terminus des lignes françaises de la Compagnie Air-Union. Londres-Paris-Lyon-Genève et bientôt Tunisie-Marseille-Lyon-Genève. Récemment, les Allemands viennent de donner une importance énorme à l'aérodrome genevois, en inaugurant une ligne aérienne faisant concurrence à celle de l'Air-Union sur le trajet Genève-Lyon-Marseille. Cette ligne doit, d'ailleurs, être prolongée vers l'Espagne à bref délai et ensuite vers l'Amérique du sud. »

Une ligne aérienne touristique Genève-Chamonix est donc assurée d'un plein succès. Les gros avions pourront sans difficulté remonter jusqu'à Fayet-Saint-Gervais, la belle vallée de l'Arve, l'étrangement de Cluses ne durant que quelques kilomètres. L'aérodrome de Passy pourra recevoir n'importe quel gros avion de transport touristique venu de l'Allemagne du Sud, de Londres, d'Espagne ou de Tunisie.

La Tunisie va donc bientôt être reliée aux grandes voies aériennes par Genève, qui est devenue le grand carrefour de la navigation aérienne.

Et voilà les grands projets dévoilés dont notre confrère ne pouvait encore parler alors qu'ils sont le secret de polichinelle.

Trop de fiscalité sous toutes les latitudes

Le « Madécasse » de Tananarive avec sa franchise habituelle s'adressant au gouverneur général de Madagascar lui fait remarquer qu'il sera le fossoyeur de la colonisation dans la grande île s'il persiste dans la voie dans laquelle il s'est engagé de relever les impôts ou d'en imposer de nouveaux et il lui demande de ne pas attendre la réunion des Délégations financières — ils en ont aussi là-bas — pour diminuer les charges fiscales trop lourdes, surtout avec la crise qui sévit, beaucoup de commerçants ne pouvant tenir le coup.

Voici, dit-il, un exemple entre mille. M. Bordron, hôtelier à Manjakandiana, déclare qu'il ferme, ne pouvant faire autrement. Il fait un peu plus de 2.000 frs de recettes par mois et le fisc lui réclame 8.000 frs de patente et licence !

« Une telle fiscalité poussera finalement à la révolte. Ce n'est plus de la fiscalité, c'est du vol ou c'est l'instauration d'un lourd servage. Nous ne travaillons plus que pour nos Maîtres du jour ; nous devons leur remettre plus que notre bénéfice.... Cela ne peut pas durer plus longtemps, M. le Gouverneur Général. »

Sommes-nous logés à une autre enseigne avec la politique fiscale adoptée depuis le passage du lamentable Flandin que Clémenceau nous envoya pour notre malheur.

Et malheureusement elle continue car on ne peut se réagir et on a laissé en vigueur le décret du nom de son auteur qui nous vaut l'excessive fiscalité cause de vie chère et de ruine pour le pays.

A quoi sert d'avoir beaucoup de billets si le coût de la vie les absorbe ? Et les malheureux, ne peuvent plus tenir le coup pour parler comme le « Madécasse ».

Indépendamment des impôts directs ou indirects qui nous frappent les communes relèvent sans cesse les taxes de ceci ou de cela aussi on est submergé.

Est-ce là de la bonne administration dans un pays où flotte notre drapeau mais où règne un souverain qui, lui, est peut-être satisfait de son sort mais ses sujets le sont moins car la plupart mènent une vie de privations et de misère aussi sommes-nous trop et copieusement maudits.

Et en veux-tu en voilà des *in al din roumi* in al din, in al din ! une vraie litanie.

Qu'est-ce que nous prenons pour notre

rhume, Allah et Mohamed son prophète, seuls le savent.

Il faut réagir et le Grand Conseil à défaut de nos dirigeants doivent mettre un terme à l'ascension car on nous promet pour 1928 la bagatelle de 60 millions d'impôts nouveaux que nous aurons de la peine à supporter surtout après une année déficitaire comme celle-ci.

Des films allemands pour Tunis !

Ah ! ça, a-t-on déjà oublié les recommandations des lignes anti-allemandes qui disaient que :

Donner un sou pour un produit allemand c'était donner des munitions contre nous.

Il faut le croire puisque notre bon et excellent confrère la « Tunisie Française » qui a mené comme nous bon combat, ne s'étonne plus qu'un entrepreneur de spectacles du nom de Boralévy, aille en Allemagne acheter des films qui coûteraient une centaine de mille francs.

Ce Monsieur pour aller faire ces achats à Berlin croit donc en la paix éternelle alors qu'a-delà du Rhin on ne parle que de revanche, on s'organise à notre nez et à notre barbe !

Le général Guillaumat, commandant en chef de notre armée d'occupation ne s'est point gêné pour nous avertir. Sa voix a heureusement mis nos dirigeants sur leurs gardes et ils n'ont heureusement pas accepté la réduction de notre corps d'occupation que M. Stresemann nous demandait le sourire aux lèvres et le poignard caché derrière le dos. Affaire d'habitude.

Et puis voici le bréviaire du parfait allemand : qu'il le lise attentivement et il verra, s'il est français sujet ou protégé français, quelle erreur fut la sienne d'aller faire ses emplettes dans le pays qui reste pour nous l'ennemi d'hier et de demain :

Consommateur allemand, tiens compte que tes devoirs t'obligent à ce qui suit :

1° Dans tes achats les plus petits, ne perds jamais de vue les intérêts de tes compatriotes et de ta patrie.

2° N'oublie pas : quand tu achètes un produit étranger, ne dépenses-tu même pour lui qu'un seul pfennig, tu diminues d'autant la fortune de ta patrie.

3° Ton argent ne doit bénéficier qu'aux commerçants et aux ouvriers allemands.

4° Ne profane la terre allemande, la maison allemande, l'atelier allemand, ni par la présence, ni par l'emploi de machines ou d'outils étrangers.

5° Ne permets pas que figurent sur ta table des viandes ou des comestibles étrangers, ce qui porterait préjudice à l'élevage allemand et ce qui, au surplus, compromettrait ta santé, puisqu'ils n'auraient pas été examinés par la police sanitaire allemande.

6° Ecris sur du papier allemand avec une plume allemande, et sèche ton encre allemande avec du papier allemand.

7° Ne te vêts qu'avec des étoffes allemandes et n'achète d'autres chapeaux que des chapeaux allemands.

8° La farine allemande, les fruits allemands, la bière allemande, donnent seuls la force allemande.

9° Si le malt allemand ne te goûte pas, bois du café récolté dans les colonies allemandes et si tu préfères le chocolat ou, pour tes enfants, le cacao, fais en sorte que ce cacao et ce chocolat soient des marchandises exclusivement allemandes.

10° Que les réclames étrangères ne te fassent jamais dévier de l'observance de ces sages préceptes.

Vis toujours avec la conviction que, quoi qu'on dise, les meilleurs produits, les seuls dignes d'un citoyen de la Grande Allemagne sont des produits allemands.

Apres ceci, M. Boralévy pourra aller faire des achats importants en Allemagne, mais le public saura à quoi s'en tenir sur son patriotisme — s'il est français ce que nous ignorons.

Echos & Nouvelles

LA CHINE EST UN PAYS CHARMANT
Le journal chinois « Ching-Pao » est la plus vieille gazette connue. *S'y glisse-t-il une coquille ? Le compositeur reçoit cent coups de verge, ce qui est anodin, mais le correcteur est empalé sur l'heure, ce qui est bien quelque chose.*

Ce n'est pas comme dans nos journaux — surtout le nôtre — on découvre peu de coquilles dans le « Ching-Pao »
Heureux journal.

LE MOULED

Le calendrier porte cette fête au 9 courant et on l'a célébrée le 8. Est-ce lui qui est en retard ou nos bons tunisiens qui sont en avance comme toujours ?

Pour le ramadan, ce fut la même chose, un jour d'avance sur l'Algérie et le Maroc.
Qu'importe puisqu'il y avait de la joie au cœur chez ceux qui n'étaient pas la vie chère mais les autres ont regretté amèrement les années où il faisait si bon vivre et à si bin marché.

AUX RETOURS

Notre ami M. F. Portelli directeur du « Journal de Tunis » est rentré par un des derniers courriers, sa famille résidera jusqu'en Octobre à Luchon où la saison a été gâchée comme partout en France par une température inclemente qui a causé un gros préjudice aux stations climatiques et aux villes d'eaux, surtout aux premières.

POUR CEUX QUI NE SAVENT PAS

Les généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi restent en activité de service jusqu'à leur dernier jour, naturellement les maréchaux aussi qui ont gagné leur bâton sur le Rhin ou le maréchal Lyauté, qui a gagné le sien devant un front de guerre de la plus haute importance qui nous a fait garder le Maroc dont nous sommes si fiers.

Les magistrats de la Cour de Cassation et les ambassadeurs ou les résidents généraux qui leur sont assimilés n'ont droit à leur retraite qu'à 75 ans.

Les magistrats de cours d'appel de tribunaux de 1^{re} instance et les juges de paix eux-mêmes, à 70 ans.

Il en est de même des ministres plénipotentiaires....

Il est inutile de poursuivre cette liste qui tiendrait trop de place en raison du nombre élevé de nos fonctionnaires dont la carrière s'achève pour les derniers à 55 ou 60 ans suivant la fonction.

NAISSANCE

Notre ami, M. Léon Deyron, maire et conseiller général de Souk Ahras et madame Deyron ont dû éprouver une grande joie à la naissance du quatrième enfant de leur fille et gendre Mme et M. Paul Gingembre, sous-directeur de la C^{te} des Phosphates de Constantine à Paris.

Nous prions les heureux parents, grands parents et arrière — grands parents d'agréer avec les vœux que nous formons pour le jeune bébé nos meilleurs compliments.

HYMENEE

Nous adressons au Colonel Félici, délégué au Grand Conseil, conseiller municipal et membre de la Chambre de Commerce, nos vœux les meilleurs pour le bonheur de sa nièce, fille de M. Antoine Féléci chevalier de la légion d'honneur directeur de l'Enseignement à Constantine, son frère et de Madame Féléci qui vient de s'unir au docteur Carré, ancien interne des hôpitaux de Paris, croix de guerre.

Les deux familles Féléci et Carré jouissent tant en Corse qu'en Afrique du Nord des sympathies unanimes et plusieurs proches parents du nouveau marié font partie du conseil général et des conseils municipaux de l'île de beauté.

ON RENTRE, ON RENTRE

Nous avons eu le plaisir de voir M^s Binhas, le sympathique avocat-défenseur près le tribunal de Soussie qui débarquait du bateau après un séjour de quelques semaines en France où le climat, à voir son état de santé florissant lui a fait énormément de bien. M^s Binhas fut longtemps le collaborateur dévoué de notre toujours regretté ami Gallini dont les souvenirs restent vivaces malgré les ans au cœur de ses anciens administrés.

TAXATION DE LA VIANDE

DE MOUTON
Le Maire de la ville de Constantine officier de la Légion d'Honneur.

Considérant qu'une baisse s'est produite sur le cours des ovins, arrête :
Article 1. — L'article 2 de notre arrêté du 19 mai 1927 est modifié ainsi qu'il suit, en ce qui concerne la viande de mouton qui devra être vendue aux prix ci-après à compter du mardi 23 août 1927.

Gigot, rognonnade, côtelettes couvertes. 7 fr. 50 le kilogramme.

Comparez ces prix avec ceux pratiqués à Tunis, il y a de quoi devenir enragé. Et comme l'on voudrait faire passer le goût du pain à nos exploités !

NECROLOGIE

Nous adressons nos sincères condoléances au sympathique avocat-défenseur et à Mme Baisat qui ont eu la douleur de perdre un fils de 18 ans, décédé à Paris.

L'électorat des indigènes algériens en France

Il y a quelques semaines, M. le député Antonelli, professeur à la faculté de droit de Lyon, dans un long article paru dans les « Annales Coloniales » soutenait la thèse que les indigènes algériens non naturalisés français, pouvaient demander leur inscription sur les listes électorales dans la métropole.

Forcé de cette affirmation deux indigènes algériens résidant à Lyon demandèrent leur inscription sur les listes électorales de cette ville mais des électeurs s'y opposèrent et le juge de paix de l'arrondissement admit l'inscription. Pourquoi fut introduit à la Cour de Cassation qui vient de rendre son arrêt aux termes auquel l'indigène algérien alors même qu'il est domicilié en France n'a pas le droit à la qualité de citoyen français et par conséquent à celle d'électeur.

Le procureur général près la Cour de Cassation s'était pourvu dans l'intérêt de la loi en vertu de l'art. 88 de la loi du 27 ventôse au VIII contre deux décisions d'un juge de paix de Lyon du 18 février 1927 qui avait admis l'inscription sur les listes électorales de cette ville des deux indigènes algériens Amiali ben Mohamed et Lakdar Mohamed Chérief.

Voici le texte de l'arrêt qui sera commenté en Algérie parce qu'il détruit des espérances qu'avaient fait naître des déclarations autorisées et aussi la thèse de M. Antonelli :
LA COUR,

Vu l'art. 88 de la loi du 27 ventôse au VIII et l'art 23 du décret du 2 février 1852.
Attendu que, par deux jugements en date du 18 février 1927, M. le juge de paix du 9^e arr. de Lyon a ordonné l'inscription sur la liste électorale de cette ville : 1^o de Amiali Ali ben Mohamed ; 2^o de Lakhdari Mohamed Chérief, indigènes algériens ;
Attendu que ces décisions aujourd'hui passées en violation du sénatus-consulte du 14 juillet 1865 et de la loi du 4 février 1919 ; qu'en effet, aux termes du sénatus-consulte précité, l'indigène musulman peut être admis à jouir des droits de citoyen français, mais seulement sur sa demande ; que, d'autre part, aux termes de l'art. 5 de la loi du 4 février 1919, l'indigène musulman domicilié en France qui veut acquérir le qualité de citoyen français, doit adresser une demande au juge de paix dont relève sa commune d'origine ; qu'enfin, aux termes de ce dernier article, c'est au tribunal civil qu'il appartient de déclarer que le postulant remplit les conditions exigées par les art. 2 et suivants de la loi pour être admis à la qualité de citoyen français ; d'où il suit que l'indigène algérien domicilié en France n'a pas de droit à cette qualité et, par conséquent, celle d'électeur ;

Par ces motifs,
Considérant qu'en fait les requérants ne remplissent pas les conditions exigées par les art. 2 et suivants de la loi pour être admis à la qualité de citoyen français ;
Rejette les décisions attaquées.

M. M. Jaudon, rapp. Mornet, av. gén.

Il est heureux que la Cour de Cassation applique strictement la loi en se plaçant au-dessus des partis qu'elle veut ignorer. Sans cela quelles calamités nous attendraient.

On imagine que les deux indigènes en question se souciaient fort peu d'être inscrits ou de ne pas l'être sur les listes électorales mais à la faveur de ces deux inscriptions des milliers d'autres seraient venues grossir les rangs des partis de désordre et de LA REVOLUTION.

La Cour de Cassation loi en main, a mis fin à ces belles espérances qui vont faire grincer des dents les hommes de Moscou.

La situation des Juifs en Savoie au XVIII^e siècle

Mlle Maxa Nordau nous a décrit les mœurs du Maroc où les juifs, ses coreligionnaires, commencent à évoluer mais habitent encore les mellahs séparés du reste des habitants, où nul habitant d'une autre confession ne peut résider.

Il en était à peu près ainsi en France avant la révolution et en Savoie, avant d'être rattachée à la France en 1860.



Un de nos abonnés de cette magnifique région nous adresse les lignes suivantes découpees dans un grand organe régional de capitale le « Savoyard de Paris » que nos lecteurs liront avec intérêt surtout après le congrès de Bâle qui montre le chemin parcouru depuis la révolution qui a affranchi les juifs de France d'abord puis les autres épars à travers le monde:

Les juifs sont tolérés en Savoie, mais dans les villes seulement où ils auront un quartier fermé et séparé des autres quartiers. Il leur est interdit de sortir de ce quartier réseré; la nuit, ils ne peuvent sortir de leurs appartements, de leurs boutiques.

Les juifs ont le droit d'entretenir leurs synagogues, mais ils ne peuvent en construire de nouvelles; ils doivent célébrer leurs offices à voix basse. Un chrétien qui pénètre dans une synagogue est passible d'une amende de dix écus. Les juifs ne peuvent acquérir des biens immeubles, maisons ou terres. Ils doivent porter hommes, femmes et enfants une marque distinctive à découvert entre le bras droit et la poitrine. Cette marque est de la couleur jaune doré. En cas de contravention, l'amende infligée est de 25 livres. Les juifs peuvent exercer la profession de banquier. Tout juif qui blasphème le nom du Christ ou de la Vierge sera puni de mort. Pendant tout le temps de la Passion, les juifs resteront fermés dans leur quartier réseré. Pendant les jours saints, il leur est interdit de jouer des instruments, de chanter ou de danser, sous peine du fouet en public.

Néanmoins en passant que le Code savoyard n'est pas plus sévère, pour les juifs, que la jurisprudence en vigueur à cette époque dans les autres pays de l'Europe. Au reste, si les juifs sont pour ainsi dire placés en dehors de la vie nationale, le duc de Savoie n'oublie pas de les protéger, car il rappelle qu'il est interdit aux chrétiens de les insulte, de les battre et de renverser leur tombeau. Les Savoyards ne doivent pas coucher dans une maison juive, sous peine d'une amende de 10 écus et d'un mois de prison.

Que tout cela est loin, aujourd'hui, en Savoie, comme partout et même au Maroc où les juifs peuvent habiter où bon leur semble si ce leur chante.

Et dans les villes de la côte, Casablanca et Rabat il n'existe pour ainsi dire plus de mellah, et le temps n'est pas loin où l'on fera raser ces vestiges d'une époque périmée.

St. GERMAIN RECLAME UN BUREAU DE TABACS

Il doit y avoir sur les rangs pour l'obtention d'un bureau de tabacs un certain nombre de blessés de guerre ou à leur défaut de veuves de guerre.

Nous signalons à la commission des bureaux de tabacs qu'il n'existe plus de bureau de tabacs à St. Germain.

Il y en avait un, autrefois, concédé à une épicière qui a vendu fonds et maison, puis l'acheteur a lui-même cédé l'épicerie et le bureau du tabacs à un cafetier des Jardins Miliane, de sorte que St. Germain n'a plus de bureau propre.

Il y en aurait un, dit-on, très loin, sur le bord de la mer dans un établissement où l'on n'aime guère s'éventurer.

Et puis s'il existe réellement, il est trop loin du centre, le bureau doit être placé sur le boulevard de St. Germain, pas très loin du chemin de fer, en un mot sur l'avenue la plus passagère de la localité.

Celui des Jardins Miliane assurera la vente aux habitants de ce lotissement mais St. Germain a droit lui aussi à un bureau de tabacs.

Nous demandons donc à l'Administration compétente de doter St. Germain de ce bureau de tabacs avec obligation de s'installer sur l'Avenue de St. Germain dans un rayon de 20 à 300 mètres au maximum du chemin de fer.

ANIS BERGER
Apéritif anisé

Ets Claude Berger et Cie. — Marseille

Administration des Habous
AVIS

Les enchères mentionnées sur l'avis N° 11 de location des terrains habous ont été remises aux dates ci-après:
Pour Hammamet au jeudi 15 Septembre courant.
Pour Nabeul au vendredi suivant 16 Pour Es Somnia au samedi 17.
Pour El Haouaria au vendredi 23 courant.
Les amateurs sont priés de se présenter aux dites dates dans ces localités.

Le Président des Habous, Mohamed Salah Baccouche.

ADMINISTRATION DES HABOUS
AVIS DE LOCATION

Il est donné avis au public que le JEUDI 29 SEPTEMBRE COURANT A 3 HEURES DE L'APRÈS-MIDI il sera procédé au siège de l'Administration des Habous, rue de l'Eglise N° 55 à Tunis, à l'adjudication de location pour voie d'enchères publiques, pour une période de 3 ans de l'henchir Kouch bata (fondation habous El Hadj Salem Kéhab) situé au Cheikh d'Ain Ghellal, Khalifalik de Tébourba.

La superficie du dit henchir est de 1000 hectares environ et la mise à prix de 25000 francs par an.

La surenchère devra être payée au moment de la prise de possession.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau foncier N° 28 à l'Administration des Habous.

Le Président des Habous, Mohamed Salah Baccouche.

Raymond Valensi
INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

Administration des Habous
AVIS

La Djemaia des Habous à l'honneur d'informe le Public que la mise en location des terrains habous de feu Khereddine, sis à Douar Echott, Sidi Daoud et le Kram, précédemment annoncée pour le 15 Août courant, aura lieu le 29 Septembre à trois heures de l'après-midi au siège de son Administration 55 Rue de l'Eglise à Tunis.

Le Président des Habous, Mohamed Salah Baccouche.

Korbous
saison : 15 novembre 15 Mai

Administration des Habous
AVIS DE LOCATION

Le Henchir sis à la Hofra (caïdat de Nabeul fondation de Sidi Ali Azzouz) inséré dans le 11ème avis de location des terres habous et dont l'adjudication a été renvoyée, sera mis en location le vendredi 30 courant à 4 heures de l'après-midi au local de l'Agence des Habous à Nabeul.

La mise à prix est de 68.565 francs pour un an, la durée de la location est de quatre ans.

Le Président des Habous, Mohamed Salah Baccouche.

SPLENDID-HOTEL TUNIS
Ouvvert en 1927

Téléphone dans toutes les chambres avec la poste.

ASCENSEUR
Chambres avec salle de bains
Eau courante partout - Chauffage central

GRAND HOTEL ET HOTEL DE GENÈVE
Hôtel Eymon

Souffle du Zéphyr - Marsa Plage

J. EYMON & Cie, Propriétaires.

Administration des habous
AVIS

L'henchir Kanatir cheikh de Sminja, caïdat de Zaghouna, fondation habous de la Zaouia El Azouzia.

Cet immeuble qui a été mentionné sur la 5ème liste des locations habous sera mis en location aux enchères publiques à l'Agence des Habous de Zaghouna le vendredi 23 septembre courant à 10 heures du matin.

La durée du bail est de 3 ans et la mise à prix de 7000 francs par an.

Le Président des Habous, Mohamed Salah Baccouche.

EMANDEZ PARTOUT le Rhum Chauvet
Agent Dépositaire: J. CURTELIN fils
10 rue du Maroc, Tunis. Tel. 0,95

Maison de Pyrotechnie
Fondée en 1888 Téléphone 1°30
Paonessa Père & Fils
Artificiers
Inventeurs de Projectiles de Guerre
Fourneurs de S.A. le Ray et de la ville de Tunis
Fabrique à Bourgail - Magasin de vente : 3, rue de Bretagne

Administration des Habous
AVIS

L'adjudication fixée au 6 courant et concernant les terres habous mentionnées sur le 3° avis est renvoyée au mardi 20 du même mois et aura lieu à Kairouan.

Celle du 10 courant concernant les terres habous mentionnées sur le dit avis est renvoyée au lundi 19 du même mois et aura lieu également à Kairouan.

Celle du 14 courant concernant les terres habous mentionnées sur les 3° et 4° avis aura lieu à Souk El Arba à la même date à 10 heures du matin et non à 3 heures de l'après-midi comme il a été indiqué précédemment sur ces deux avis.

Celles des 19 et 22 courant concernant les terres habous mentionnées sur les 3° et 4° avis sont renvoyées au mardi 26 du même mois et auront lieu au Marché de Kesra à 10 heures du matin.

Celle du 10 courant concernant les terres de la fondation Mrabet mentionnées sur le 3° avis est renvoyée au vendredi 16 courant et aura lieu au Marché de Sikkha à 10 heures du matin.

Mohamed Salah Baccouche.
Le Président des Habous,

COMBATTEZ LE PALUDISME
et ses conséquences
Anémie, faiblesse, manque d'appétit, etc, par
L'AMALARIOL
en pilules : 5 par jour
L'AMALARIOL, pris à raison de 2 à 4 pilules par jour, est aussi un PREVENTIF DE LA MALARIA et un EXCELLENT FORTIFIANT.

Prix du flacon de 45 pilules 19 fr. 60
En vente dans toutes Pharmacies
Gros: JASMA, Tunis

PHARMACIE BLOCH
4, Avenue de France, et rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1re classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Téléphone 553

Maisons recommandées

TUNISIA-PALACE 1er ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres... cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur
Belle Jardin — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — M.A. Comby, 5 et la rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face de la Poste — Tunis
Grande fabrique d'espadrilles Ripoll, Montero et Garcia. — Téléph. 24.17 - 1 R. Al-Djazira - Tunis- Gros demi-gros-détail.
Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris, avenue de France - Tunis — Bram frères et Cie, pp^{tes}.
Pharmacie Scemama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des mallais - Tunis — Maison Française.
Grand Hotel de France — Premier ordre — L. de Lacroix, propriétaire — Soussse (Tunisiel).

PRODUITS ALIMENTAIRES et denrées, cols maillais — Boccarra et Nizard — Gros-Demi-Gros — Expédition à l'Intérieur — 1, Rue Léon-Roches - Tunis.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par Mlle D'Chenod — 1re Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.
Mercerie Parisienne — Jacques Bismuth — Av. de France - Tunis. — Hautes nouveautés. — Seul Dépôt des gants "Perrin", parapluies "Revel" et parfumerie "Aryse"
Fournitures complètes pour couturiers.
Artificiers — PAONESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.

Pianos ERARD, PLEYEL & HOFMANN
les trois marques mondiales

J. & A. Bembaron
5, Rue Es-Sadikia, TUNIS

N.B. - Etant donné l'importance de nos achats nous venons nos pianos à des prix défiant toute concurrence

Administration des Habous
AVIS

AVIS DE LOCATION

L'henchir Bir Sabek, fondation de Abdelaziz El Djouini, sis à Mossoudj, Cheikh el Allouma, Caïdat des Ouled Aoum, d'une superficie approximative et non garantie de 120 hectares de terre labourable et de bonne qualité avec paille et une hutte.

Il sera procédé à la mise aux enchères pour la location du henchir ci-dessus le jeudi 22 Septembre 1927 à 3 heures de l'après-midi au Marché des Ouled Aoum, à Siliana.

La durée du bail est de 3 ans et la mise à prix de 16.000 francs par an.

Le Président des Habous, Mohamed Salah Baccouche.

Demandez partout les apéritifs Licari

ACCUMULATEUR FULMEN

Supérieur au meilleur. Comptoir Général des Produits Lubrifiants 11, Avenue Jules-Ferry - Tunis. Téléphone 6 - 68.

Comptoir National d'Escompte Paris

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés
AGENCES DE TUNISIE : TUNIS - BIZERTE - MATEUR-SFAX SOUSSE-MONASTIR
Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)
Escompte et recouvrements
Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change.
Location de compartiments de COFFRES-FORTS
DÉPÔT DE COLIS

VÊTEMENTS J. BELL
6, Rue d'Italie, TUNIS



Un complet signé J. BELL est une merveille d'élégance. Le meilleur marché de tout TUNIS

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
« LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 227.920.049 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 37.720.049 francs.
SIEGE SOCIAL : 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue Laffitte - Paris
S'adresser pour tous renseignements chez M. J. O. FELICI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4.79
Agent Général et Inspecteur de la Cie

AGENCE GÉNÉRALE Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 heures du soir. — Départs de Bizerte pour Marseille les Mardis à 17 h.

Chaux Hydraulique et Ciments PAUL POTIN

DÉPÔT : Rue de Turquie (Port)
BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
Téph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hammmam-Lif

Banque Franco-Tunisienne
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 6 mois et SIX pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

CIE DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots - Poste Français
Imm. attrib. de comm. de Lyon n° B 1624
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseilles-Tunis & Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.
L'Agent principal: Casimir PÉDELUPÉ.

GDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Licari
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or. Exposition Universelle de Paris 1900, Médaille vermeille au Concours Paris 1900

Aux Armes & Munitions de France

Spécialité de Fusils à baguette, à percussion Centrale et à Hammerless
Choix de Révolvers et Pistolets automatiques
Vente de Poudre de l'Etat
TAIEB ELLAMTI - SOUSSE
Téléphone 80 = Télec. TAIEB ELLAMTI - Soussse
- RESTAURANT DU JAPON -
G. FIORINI, Propriétaire
- 7, Rue Amilcar - TUNIS -

Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFFE de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite
Procédés et brevets A. NOBEL

PELLET César, Agent
DEPOSITAIRE A TUNIS : 3, Rue de Vesoul, 3
Dynamite Gomme-A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines 3 tissus goud round. — Téléph. 1.39 - Adresse Télég. : PELLE T - Tunis

Vacuum Mobiloil
L'Huile qui graisse le plus
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télegr. Import-Tunis — Téléphone : 0,74

Société Générale

POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Société Anonyme fondée en 1864 au Capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 20, Boulevard Haussmann
Agence de TUNIS, Place de Rome

Principales opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants/intérêts
Escompte et encaissement d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrance de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Paiement de coupons — Virements télégraphiques — Lettres de crédit circulaires en francs et en monnaies étrangères. — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

GARAGE VICTORINE
12, Rue de Vesoul

Office Français Immobilier et Commercial
« Assurances »
(20^{ème} ANNÉE)
28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acheteur sur place, adressez-vous en confiance à l'OFFICE FRANÇAIS.

Machines Agricoles R. WALLUT & C^{ie}

Société Anonyme au capital de 40 Millions de francs entièrement versés
TUNIS - 99, Rue de Portugal - TUNIS
Collection la plus complète de machines pour l'Agriculture
Catalogues et renseignements franco sur demande
Adresse télég. aphique: Wallut-TUNIS — Tél. 1.74

Banque de Tunisie

Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia
Succursales à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque.
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Vialard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées
Fil de fer à fourrage 13-14-15
BUREAUX: 8, Rue Es-Sadikia, Tunis
Entrepôt: Rue de Portugal prolongée